

ADDENDA À L'ENTENTE DE GESTION ET D'IMPUTABILITÉ 2016-2017

ENTRE

LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC

ET

LE CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

1. OBJET DE L'ADDENDA

Le présent document constitue un addenda à l'entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2016-2017 ratifiée entre le Centre hospitalier de l'Université de Montréal et le ministre de la Santé et des Services sociaux (Ministre).

Les engagements convenus dans le présent addenda s'ajoutent ou modifient ceux déjà convenus à l'EGI 2016-2017 entre le Centre hospitalier de l'Université de Montréal et le Ministre.

2. DURÉE DE L'ADDENDA

Le présent addenda couvre la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, soit la même que celle de l'EGI 2016-2017.

3. CRÉDITS ALLOUÉS

La répartition de l'allocation de développement entre les établissements tient compte des priorités ministérielles et des méthodes utilisées d'équité pour l'allocation des ressources.

L'établissement s'engage, par le présent addenda, à respecter les règles régissant l'allocation budgétaire qui lui est accordée.

4. MISE EN PLACE DES CONDITIONS PRÉALABLES AU FONCTIONNEMENT DE LA BIOLOGIE MÉDICALE SOUS LE FORMAT DES GRAPPES OPTILAB

Cette attente spécifique de l'EGI 2016-2017 de l'établissement est annulée et remplacée par l'attente spécifique suivante :

MISE EN ŒUVRE DU FONCTIONNEMENT DE LA BIOLOGIE MÉDICALE SOUS LE FORMAT DES GRAPPES OPTILAB

Contexte

La réorganisation en grappes des laboratoires de biologie médicale est prévue être complétée le 1^{er} avril 2017. Cette réorganisation requiert la mise en place d'une gouvernance renforcée, basée sur un modèle de cogestion clinico-administrative et médicale de ce secteur.

Description

L'établissement serveur a l'obligation d'assurer, en collaboration avec les autres établissements de sa grappe, le cas échéant, la mise en œuvre du fonctionnement de la biologie médicale sous le format des grappes OPTILAB. Pour ce faire, il s'engage à réaliser certain(e)s actions, mesures ou livrables dans le temps, et ce, en fonction d'une reddition de comptes articulée essentiellement selon un mode de gestion de projet.

Formats

Référence : fiches du cahier de charges IV à l'intention des présidents-directeurs généraux

Dates de transmission au MSSS

Référence : fiches du cahier de charges IV à l'intention des présidents-directeurs généraux

5. ENGAGEMENT À L'ÉTABLISSEMENT

Le Centre hospitalier de l'Université de Montréal s'engage à donner suite aux priorités du Ministre, telles qu'énoncées dans ce document et dans la manière dont il utilise les crédits de développement 2016-2017 pour la production des services sur son territoire.

ADDENDA À L'ENTENTE DE GESTION ET D'IMPUTABILITÉ 2016-2017

CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

À cette fin, il s'engage également à réaliser les investissements et la production additionnelle convenus afin de respecter les nouveaux engagements 2016-2017 du présent addenda et à prendre les mesures nécessaires pour assurer la reddition de comptes demandée par le MSSS.

Signé à *Quebec* le *21 dec* 2016

Signé à *Montreal* le *15/12/2016*

Le sous-ministre de la Santé
et des Services sociaux

Le président-directeur général du
Centre hospitalier de l'Université de
Montréal

Entente originale signée